



**ODA**  
ASSOCIATION  
ŒUVRES D'AVENIR

# PROJET ASSOCIATIF

2018-2023





## Association Œuvres D'Avenir

# PROJET ASSOCIATIF 2018-2023

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

### 1.1. Création de l'Association

L' "Association Œuvres d'Avenir" est née fin 2012 de la fusion des deux Associations Institut des Jeunes Sourds et Foyer Notre Dame créées par la Congrégation des Sœurs de Notre Dame du Calvaire à Bourg-la-Reine, et de l'apport par la Congrégation des Sœurs Aveugles de Saint-Paul de ses établissements regroupés au sein de l'Œuvre des Jeunes Filles Aveugles à Paris.

Elle se veut l'héritière de l'œuvre entreprise par les fondateurs en portant une attention toute particulière aux personnes les plus fragiles, dans notre société d'aujourd'hui. Les Congrégations mettent à sa disposition les sites et les infrastructures qu'elles ont développés depuis l'origine et restent engagées dans la gouvernance de l'Association.

Conformément aux statuts, l'association Œuvres d'Avenir développera ses activités dans l'intérêt des personnes en situation de handicap et dans le respect des valeurs portées par les Congrégations fondatrices.

### 1.2. Historique

En 1833, Pierre Bonhomme (1803 – 1861), prêtre du Lot, fonde la Congrégation des Sœurs de Notre Dame du Calvaire. Sa personnalité exceptionnelle va le conduire à créer plusieurs institutions dans le Lot et en région parisienne pour pallier l'insuffisance de l'assistance au regard des détreffes sociales de son époque : enfants non scolarisés, jeunes sans repères, personnes âgées, délaissées, personnes handicapées et en particulier sourds abandonnés à leur sort.

Dans le but de former les religieuses de sa Congrégation à l'éducation et aux soins, le Père Bonhomme vient à Paris. Diverses sollicitations et opportunités lui permettent d'acheter en 1861 une propriété à Bourg-la-Reine pour abriter des jeunes et des adultes sourds. C'est de cette première action que vont naître les établissements actuels sur ce site.

Dans une démarche similaire, Anne Bergunion fonde à Paris en 1852 la Congrégation des Sœurs Aveugles de Saint-Paul pour permettre aux jeunes filles aveugles et malvoyantes de réaliser leur vocation religieuse au service des non-voyants. L'Abbé Henri Juge devenu aumônier de la Congrégation apporte un dévouement à toute épreuve et le soutien de sa foi profonde au développement de l'Œuvre des Jeunes Filles Aveugles. L'Œuvre a progressivement structuré son activité au service d'enfants et d'adultes malvoyants en deux groupes d'établissements dans le quatorzième arrondissement de Paris.

## 2. NOS MISSIONS

L'Association veut poursuivre son action au service des personnes en situation de handicap, dans le domaine des déficiences visuelles et auditives sans ou avec troubles associés et en s'adaptant à l'évolution des besoins dans l'accompagnement d'autres formes de handicap, comme le polyhandicap.

S'appuyant sur un savoir-faire et des compétences reconnues, l'Association entend développer une politique d'innovation et se positionner en force de proposition permanente dans son secteur d'activité.

## 3. NOS VALEURS FONDATRICES

Dans notre monde contemporain, alors que les détresses matérielles et morales se multiplient et que le matérialisme prend de plus en plus d'emprise, l'esprit évangélique qui a guidé l'Œuvre historique de Pierre Bonhomme, d'Henri Juge et des sœurs fondatrices reste profondément actuel.

- **Chaque personne, jeune ou adulte, quelles que soient ses différences, origine, religion et ses déficiences, doit être reconnue dans sa dignité, son altérité, sa place dans la société, sans être réduite aux difficultés créées par son handicap. Toute personne est apte à évoluer, à devenir davantage autonome et acteur de sa propre vie, si elle est accompagnée pour développer ses potentialités tant au plan personnel que collectif.**
- **Il est essentiel de donner à chacun, par l'éducation et l'accompagnement, la possibilité de s'épanouir, de développer le lien familial et le lien social avec son environnement et de favoriser ainsi son intégration dans la société.**
- **De l'attention portée à l'autre, des échanges et de la reconnaissance mutuelle au travers de la parole, du signe ou simplement du regard, peut naître l'espérance qui va permettre de dépasser les limites du handicap.**

L'Association demande à chaque intervenant, salarié ou bénévole, quelles que soient ses convictions, de se référer à ces valeurs.

## 4. CE QUE NOUS APPORTONS AUX PERSONNES ACCUEILLIES

L'Association veut accueillir chaque personne et favoriser son épanouissement en considérant ses besoins matériels, éducatifs, affectifs, culturels et spirituels, dans la limite des possibilités d'organisation au sein des établissements. L'Association s'attache à favoriser les relations interpersonnelles dans la vie quotidienne, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements.

L'Association veille à ce que chaque personne assume sa citoyenneté par la découverte, l'apprentissage et l'appropriation des règles nécessaires à la vie en société tout en respectant l'équilibre indispensable entre ses droits et ses devoirs.

L'Association tient à ce que la personne accueillie, épaulée par sa famille, les salariés des établissements et ses représentants légaux s'il y a lieu, soit un acteur de la conception, de l'élaboration et de l'évaluation de son projet individuel. Le développement et

l'épanouissement de la personne accueillie doivent viser à renforcer son autonomie et sa capacité à faire des choix.

L'Association s'attache également à développer savoir-faire et savoir-être des jeunes en vue de favoriser leur insertion dans la vie.

Dans le respect des convictions personnelles de chacun, usagers et salariés, l'Association peut proposer aux personnes accueillies qui le souhaitent, des activités d'accompagnement spirituel perpétuant l'action historique des fondateurs en s'appuyant sur l'intervention de bénévoles.

## **5. NOS FORCES**

### **5.1. Salariés et bénévoles**

La diversité des activités développées par nos salariés a permis de bâtir un socle de compétences et de savoir-faire reconnus qui nous aident à mettre en œuvre de nouvelles évolutions.

Cette expérience ouvre également à nos salariés des possibilités d'évolution de leur parcours professionnel et d'enrichissement de leurs compétences, par des mobilités entre établissements de nature différente ou par la mutualisation des activités.

L'Association bénéficie d'un réseau important de bénévoles permettant d'enrichir les activités proposées aux personnes accueillies et de développer le lien social.

L'action des bénévoles au sein des établissements se déroule dans le cadre de règles claires, définies avec les directions et validées par le conseil d'administration dans le respect du projet de chaque établissement.

### **5.2. La place des familles**

L'Association veut donner aux familles une place centrale dans la vie des personnes accueillies, au-delà de leur participation aux instances règlementaires comme le Conseil de la Vie Sociale. Ainsi pour les jeunes et les adolescents, elle entend assurer une continuité entre l'accompagnement par les établissements et la vie familiale. Pour les personnes adultes, elle veut assurer le maintien du lien familial contribuant à leur socialisation.

### **5.3. Des sites de qualité**

Nos établissements visent à offrir aux personnes accueillies comme aux salariés des espaces de vie et de travail de qualité dans un cadre de verdure.

### **5.4. Des approches innovantes**

Grâce à son expertise dans les domaines des déficiences visuelle et auditive et par les compétences développées au fil des ans, l'Association s'efforce de mettre en œuvre des approches innovantes. Celles-ci visent à favoriser l'ouverture des personnes accueillies sur le monde extérieur, facilitée par la situation de nos établissements en cœur de ville leur permettant plus facilement de s'intégrer dans la vie de la cité.

Une attention particulière est portée à la participation de personnes handicapées au fonctionnement des établissements.

L'Association souhaite ainsi favoriser et diversifier les contacts et les relations sociales entre générations, entre personnes valides et en situation de handicap ou entre situations de handicap différentes.

## **6. NOS PRINCIPES D'ACTION**

### **6.1. Le mode de gouvernance**

L'Association entend promouvoir un mode de gouvernance permettant à ses administrateurs de prendre leurs décisions sur la base d'une information régulière et transparente, tant sur la vie des établissements que des grands projets. Elle leur permet également de s'assurer de la bonne gestion de l'Association.

### **6.2. Le management dans nos établissements**

Avec le soutien des administrateurs, les Directeurs et leurs équipes de cadres assurent la promotion des valeurs éthiques de l'Association au sein de leurs établissements. Celles-ci sont intégrées dans les projets d'établissement.

La confrontation des expériences vécues sur le terrain contribue au maintien d'une dynamique partagée au service des personnes accueillies.

L'Association veut favoriser un mode de management participatif et responsabilisant, visant à prendre les décisions au bon niveau de l'organisation. Attentive au bien-être de ses salariés au travail, l'Association porte une attention toute particulière à leur développement individuel, formalisé au travers de notre politique de formation.

Soucieuse de développer un dialogue social de qualité au sein de ses établissements, l'Association porte une attention toute particulière à partager une communication transparente et responsable avec les représentants du personnel.

### **6.3. La gestion des établissements**

Consciente de sa responsabilité citoyenne dans la bonne utilisation des financements publics, l'Association s'oblige à la recherche permanente d'améliorations de la gestion, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.

L'Association souhaite promouvoir les coopérations et les mutualisations qui permettent d'améliorer l'efficacité de la gestion, sans remettre en cause la qualité des services assurés.

### **6.4. La communication**

L'Association et les établissements font connaître leur action par les réseaux du secteur médico-social. Ils s'appuient sur ces réseaux pour se tenir informés des grandes évolutions du domaine et les influencer dans le sens de leurs valeurs fondatrices.

En tant qu'acteur de la vie locale, l'Association contribue à son dynamisme et peut également rechercher le soutien des autorités locales pour développer ses activités

## **7. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS**

### **7.1. Les perspectives 2018/2023**

Le premier défi pour l'ensemble du domaine médico-social est celui de l'adaptation permanente à l'évolution des besoins de la société, résultant des progrès scientifiques et médicaux, de l'impact des politiques publiques comme le développement de l'inclusion, mais aussi des nouvelles situations sociales.

Dans le même temps, les nouvelles approches des situations de handicap en termes de parcours de vie conduisent les organismes gestionnaires et leurs établissements à repenser leur organisation interne et leurs relations avec les autres acteurs du domaine.

### **7.2. Ce que nous voulons faire**

Par les valeurs qu'elle revendique, l'Association entend apporter une réponse aux besoins de la société et à leur évolution en s'appuyant sur le socle de ses compétences et en restant force de propositions. Elle assume également sa responsabilité d'employeur en développant la concertation, en accompagnant les évolutions par la formation et en favorisant les reconversions et les mobilités internes.

L'Association s'appuie sur son expérience d'accompagnement des personnes à plusieurs stades de leur vie pour contribuer à l'organisation souhaitée de parcours de vie. Pour les problématiques déjà identifiées comme sensibles (l'insertion dans la vie sociale et professionnelle des jeunes adultes notamment), l'Association recherchera des partenariats ou engagera des développements d'activités nouvelles en fonction des opportunités.

La politique de partenariat ou de rapprochement de l'Association avec d'autres structures s'appuie sur les opportunités externes ou les propositions des établissements qui permettraient notamment de proposer des réponses plus pertinentes à l'organisation de parcours de vie et d'offrir aux salariés des parcours professionnels plus diversifiés.



## **DIRECTION GÉNÉRALE**

88 avenue Denfert-Rochereau  
75014 Paris

## **SIÈGE SOCIAL**

BP 23 - 5 rue Ravon  
92340 Bourg-la-Reine

**[www.oda.fr](http://www.oda.fr)**